



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 9907

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque d'unités d'urgences cérébrovasculaires en France pour répondre aux victimes d'attaque cérébrale. Ces accidents vasculaires cérébraux (AVC) correspondent à un arrêt brutal de la circulation sanguine au niveau du cerveau : leur gravité réclame une intervention d'urgence. Des progrès très importants ont été accomplis dans le traitement préventif de l'AVC et son incidence a baissé de 30 % au cours des trente dernières années grâce essentiellement aux efforts de prévention et au traitement de l'hypertension artérielle. Toutefois, on estime à 5 % le nombre des victimes de ces attaques susceptibles d'être accueillies dans des unités spécialisées. De plus, afin d'identifier s'il s'agit d'une hémorragie ou d'un infarctus et d'adapter en conséquence les traitements, un AVC exige un examen au scanner voire une IRM (imagerie par résonance magnétique) dont l'accès demeure insuffisant. Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures envisagées pour remédier à ces lacunes.

### Texte de la réponse

L'accident vasculaire cérébral constitue un enjeu majeur de santé publique de par le nombre de décès et la gravité des séquelles qu'il entraîne chaque année et l'importance de son coût humain et social. L'amélioration de la prise en charge de cette pathologie, trop souvent méconnue, passe d'abord par un important effort de prévention et d'éducation du public, des patients et des médecins, mais également par la nécessaire spécialisation de sa prise en charge. Un nombre encore insuffisant de malades peuvent avoir accès à des unités neurovasculaires (stroke-unit) qui ont pourtant vocation à constituer la structure fondamentale autour de laquelle s'articulent les soins et qui offrent les meilleures chances pour le patient. Cette même spécialisation a démontré son efficacité en matière de rééducation neurovasculaire. Un comité de pilotage composé d'experts et présidé par le professeur Hommel a été chargé de formuler des recommandations pour améliorer l'organisation des soins en matière d'AVC, ceci dans le cadre du programme national de réduction des risques cardio-vasculaires. A partir de ces travaux, des orientations pour la mise en place d'une véritable filière de soins structurée seront prochainement diffusées aux agences régionales de l'hospitalisation, pour être prises en compte dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire. Ces orientations préciseront les modalités de prise en charge en phase aiguë et en phase de rééducation et inciteront à la création d'unités neurovasculaires dotées d'un plateau technique à même de garantir un accès en urgence à une IRM ou, à défaut, à un scanner.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9907

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 décembre 2002, page 5233

**Réponse publiée le :** 3 mars 2003, page 1668